

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2021

Membres en exercice: 15

Nombre d'élus en exercice	15
Nombre d'élus présents	12
Nombre d'élus excusés	3
Dont procurations	

Début de la séance à 19 heures 30.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement des délégations données au Maire par le Conseil Municipal par délibération N°057/2020 du 04/08/2020 le cas échéant
- Contribution financière de la Commune à la demande de la CCPR pour l'installation d'une maison médicale de garde
- Signature contrat de mission de coordination SPS pour les travaux de restauration de l'église
- Signature convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de Cassiopéa
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2020 par Eau cœur du Périgord (ancien SIAEP Isle Dronne Vern)
- Questions diverses (compte-rendu des délégués auprès des syndicats le cas échéant, suivi des candidatures du bar, travaux école, référent Covid pour les manifestations, financement travaux église...)

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire propose au Conseil Municipal le rajout des points suivants à l'ordre du jour : (le cas échéant)

- Complément de subvention à l'ABCM pour 2021
- Création poste d'agent de maîtrise principal au 01/10/2021

- **A l'ordre du jour :**

Approbation du compte rendu du dernier conseil

Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement des délégations données au Maire par le Conseil Municipal par délibération N°057/2020 du 04/08/2020

1. Contribution financière de la Commune à la demande de la CCPR pour l'installation d'une maison médicale de garde

Pour : 05 Contre : 04 Abstention : 01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération N°2021/12 du 11 février 2021, le Conseil Communautaire avait apporté à l'unanimité un accord de principe pour l'octroi d'une aide de 50 000 € pour l'installation d'une maison médicale de garde (25 000 € la première année et 25 000 € l'année N+1).

Ribérac ne relevant pas d'un classement par l'ARS en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) à l'heure actuelle, il est demandé aux Communes membres et à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois de contribuer financièrement à l'installation de cette structure à la même hauteur que l'aide de l'ARS pour permettre la concrétisation de cette installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord sur le principe
- Décide de participer financièrement à cette installation
- Prévoit les crédits nécessaires au budget communal 2021 au compte 657341
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à l'installation de cette maison médicale de garde (MMG)

2. Signature contrat de mission de coordination SPS pour les travaux de restauration de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un bureau de contrôle dans le cadre de la mission de coordination SPS pour les travaux de restauration générale intérieure de l'église St Pierre St Paul de Grand-Brassac.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de ce bureau de contrôle dans le cadre de la mission de coordination SPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-décide de confier cette mission de coordination SPS à l'APAVE de Périgueux pour un montant HT de 2 750 € soit 3 300 € TTC

.charge Monsieur le Maire d'informer le bureau de contrôle APAVE de cette décision.

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet.

3. Signature convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de Cassiopéa

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de Cassiopéa.

La mise en place d'un service de téléassistance, susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie et de favoriser le soutien à domicile des bénéficiaires, constitue une préoccupation commune aux parties signataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-décide de prendre en charge pour tout nouvel administré adhérent à Cassiopéa dès lors que celui-ci ne bénéficie d'aucune autre aide financière pour la téléassistance la première mensualité

Cette participation financière sera versée directement par la commune de Grand-Brassac à Cassiopéa

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la conclusion de cette convention de partenariat.

4. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2020 par Eau Cœur du Périgord (ancien SIAEP Isle Dronne Vern)

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2020, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable adopté par le comité syndical Eau Cœur du Périgord en date du 22 juin 2021.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

5. Complément de subvention à l'ABCM pour 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un complément de demande de subvention intervenue après le vote du Budget Primitif 2021 et formulée par l'ABCM (Association Brassacoise Culture Musique).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-décide d'octroyer un complément de subvention à l'Association ABCM pour un montant de 200 €.

Cette subvention sera imputée au compte 6574 du budget primitif 2021.

-charge Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au paiement de cette subvention.

-autorise Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

6. Création d'un poste d'agent de maîtrise principal au 01/10/2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'Agent de maîtrise principal.

Les Fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

L'agent de maîtrise serait chargé de réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune.

Il entretiendra et assurera des opérations de première maintenance au niveau des équipements et espaces verts (tonte, débroussaillage, taille, conduite d'engins...), du bâtiment (électricité, maçonnerie, menuiserie, plomberie, serrurerie, peinture), de la mécanique, des eaux, de l'assainissement.

Il devra gérer le matériel et l'outillage.

Il pourra être amené à réaliser des opérations de manutention.

Monsieur Le Maire précise que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois d'agent de maîtrise.

Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/10/2021 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE : les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDO	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre emploi Rédacteur territorial			1	
Rédacteur territorial principal 1 ^{ère} classe	35	1	1	Secrétaire de mairie
Cadre emploi Adjoints techniques			3	
Agent de maîtrise principal	32	1	1	Cantonnier
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35	1	1	Cantonnier
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	32h08	1	1	Cantinière

7. Questions diverses

A/ Impôts : L'exonération de droit de la TFPB sur les constructions nouvelles est de 2 ans. Le Conseil municipal n'a pas souhaité réduire voire supprimer cette exonération.

B/ Courrier Préfecture concernant la nomination d'un ambassadeur-référent Covid19 pour l'organisation des manifestations

Madame AUGUSTIN Véronique, Conseillère municipale est chargée de cette mission.

C/ Suivi du bar

Toujours dans l'attente. Des propositions mais souvent sans suite.

D/ Avancement des travaux de l'école

Les travaux avancent normalement. Quelques correctifs ont été apportés au projet initial et dans la réalisation des travaux. Un retard dans la livraison du bâtiment empêchera certainement la rentrée scolaire dans les nouveaux locaux. Donc maintien de la rentrée scolaire à la salle des fêtes.